

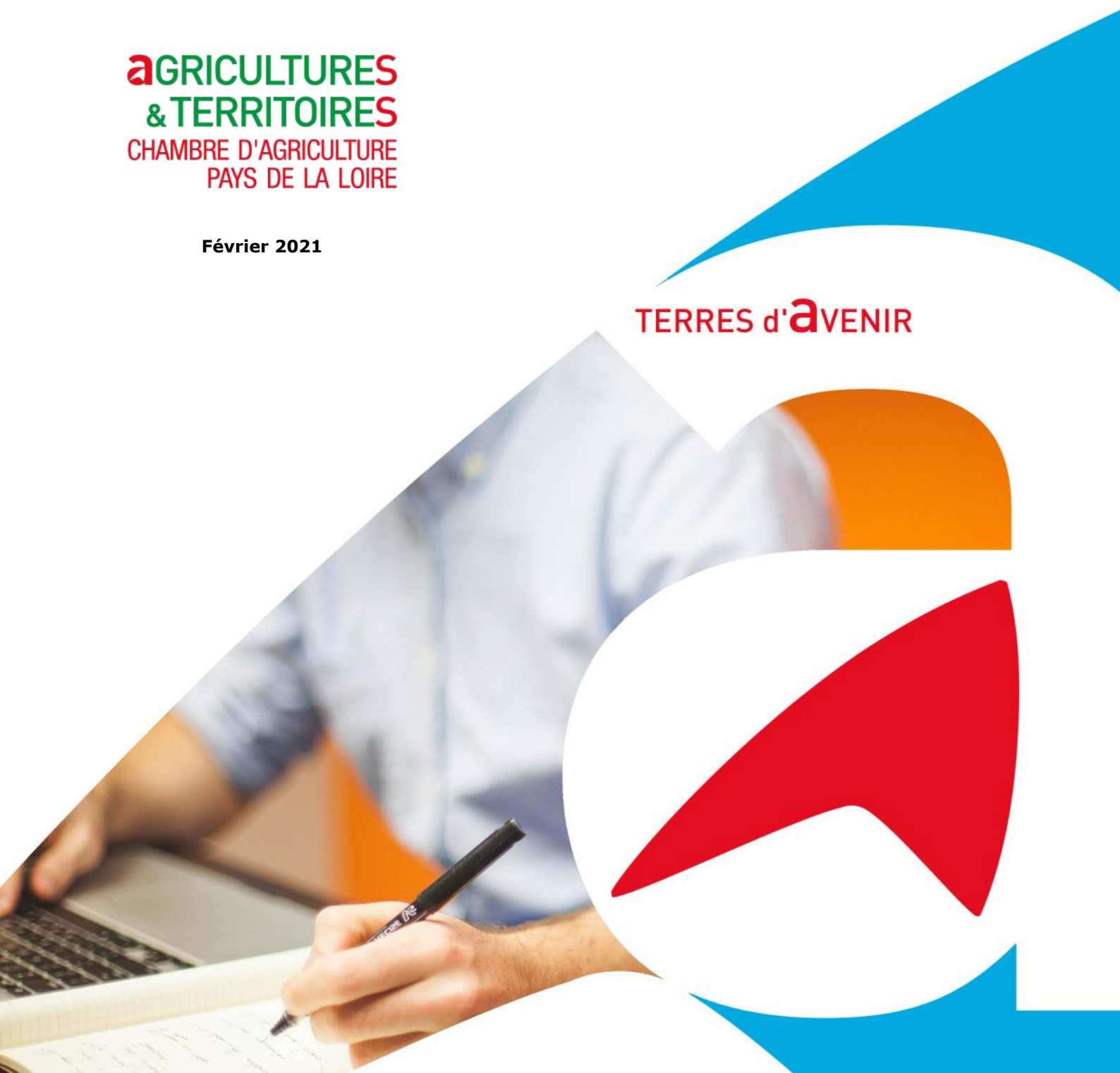
Bilan de la PAC 2014-2020

Une forte baisse des aides du 1^{er} pilier en Pays de la Loire

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

Février 2021

TERRES d'**a**VENIR



Cette note de synthèse a été rédigée par Pascale Labzaé et Pierre-Yves Amprou à partir de données mises à disposition par le SRISE de la DRAAF Pays de la Loire.



Introduction	5
Evolution globale des aides du 1^{er} pilier en Pays de la Loire	6
Analyse à l'échelle régionale	6
Analyse à l'échelle départementale	7
Analyse à l'échelle des bénéficiaires	8
Composition des aides du 1^{er} pilier en Pays de la Loire	9
Analyse des aides découplées.....	9
Analyse des aides couplées	11
Conclusion	15



La PAC 2014-20, appliquée à partir de 2015, a introduit une refonte complète de l'architecture des aides du 1^{er} pilier et une convergence nationale progressive des aides découplées.

L'année 2014 a été une année de transition au cours de laquelle la réduction budgétaire prévue dans le cadre financier pluriannuel 2014-20 a été mise en œuvre, mais les dispositifs antérieurs de soutien, régime de droits à paiement unique (DPU) et aides couplées, ont été maintenus. Cette réforme s'est traduite, en Pays de la Loire, par un important recul des aides versées aux agriculteurs.

L'évolution des aides du 2nd pilier n'est pas traitée dans ce document, faute de données complètes disponibles à ce jour.



Analyse à l'échelle régionale

Une perte de 104 M€ pour la région entre 2013 et 2019

Le montant total des aides du 1^{er} pilier versées aux agriculteurs ligériens a chuté de 16 % entre 2013 et 2019, passant de 657 M€ à 553 M€.

Ceci est le résultat de plusieurs facteurs :

- la réduction au niveau européen du budget consacré à la PAC et la convergence externe des aides (redistribution entre Etats membres),
- le prélèvement, en 2014, de 3,33 % des aides du 1^{er} pilier pour abonder le 2nd pilier, suivi d'un prélèvement complémentaire en 2018 portant l'ensemble du transfert P1 vers P2 à 7,53 %,
- et enfin, la convergence nationale des aides découplées qui pénalise les régions aux DPU les plus élevés, ce qui est le cas de la région Pays de la Loire en raison de sa forte orientation vers l'élevage laitier et l'engraissement de jeunes bovins, notamment en Mayenne et en Vendée.

Montant moyen des DPU en 2014 (€/ha)

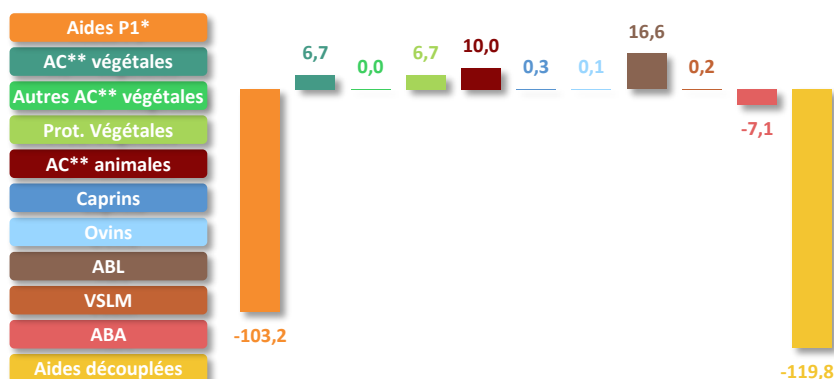
Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	France
242	252	303	246	271	263	240

PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : SRISE DRAAF Pays de la Loire

Ainsi, la diminution de l'enveloppe des aides découplées atteint 21 % en Pays de la Loire, soit 120 M€ qui ne sont que partiellement compensés par la mise en place de la nouvelle Aide aux Bovins Laitiers (ABL) et la hausse des aides couplées végétales.

Evolution des aides du 1^{er} pilier en Pays de la Loire entre 2013 et 2019 (en millions d'euros)



* P1 = aides découplées + aides couplées

** AC = aides couplées

PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : SRISE DRAAF Pays de la Loire

Les départements de la Mayenne et de la Vendée plus lourdement impactés

L'évolution est différenciée entre les départements ligériens. Dans chacun d'entre eux, l'impact de la réduction budgétaire est fort en 2014, car la réduction de l'enveloppe nationale, le transfert de 3,3 % vers le 2nd pilier, la suppression de la part nationale de la prime à la vache allaitante et la suppression de la franchise de 5 000 € sur la modulation ont été effectifs dès cette année-là.

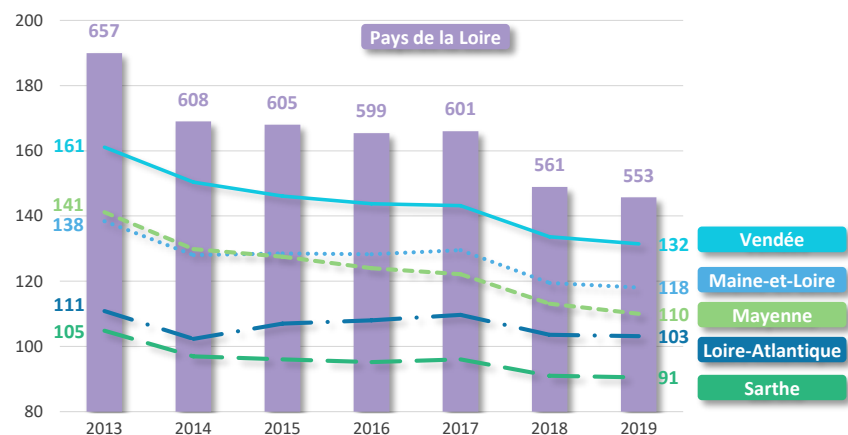
Puis, le montant global des aides progresse en Loire-Atlantique, se stabilise en Maine-et-Loire et en Sarthe, et continue de baisser dans les autres départements sous l'effet de la convergence nationale des aides découplées.

Une nouvelle baisse des aides intervient en 2018 dans tous les départements ligériens avec l'augmentation du prélèvement destiné au 2nd pilier.

Avec un DPU moyen 2014 proche du niveau national, la Loire-Atlantique a été moins frappée par les effets de la convergence des aides découplées. Par ailleurs le nouveau dispositif d'aide aux bovins allaitants (ABA) s'est traduit par une hausse des aides couplées dans ce département.

La Vendée et la Mayenne, qui avaient les montants moyens de DPU les plus élevés de la région ont été les plus affectés cumulant à eux deux 60 % de la baisse des aides du 1^{er} pilier en Pays de la Loire.

Aides du 1^{er} pilier en Pays de la Loire
(en millions d'euros)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : SRISE DRAAF Pays de la Loire

S'agissant d'aides à l'hectare, le montant des aides découplées est fonction de la surface agricole du département, mais aussi de l'historique des aides c'est-à-dire de la valeur moyenne des DPU détenus par les agriculteurs du département en 2014, car la convergence n'est pas totale. Elle atteint 70 % en 2019, c'est-à-dire que chaque DPB conserve une part historique de 30 %. Intervient également le volume des aides couplées, qui dépend principalement de l'importance du cheptel bovin du département. La combinaison de ces trois facteurs, SAU, valeur des DPU en 2014 et cheptel, aboutit à un niveau différencié des aides du 1^{er} pilier entre les départements de la région.

Caractéristiques des aides du 1^{er} pilier de la PAC dans chacun des départements ligériens en 2019

Département	44	49	53	72	85	PdL
Aide du 1 ^{er} pilier en M€	103	118	110	91	132	553
Nombre de bénéficiaires	4 063	5 230	5 934	3 966	4 368	23 561
Montant moyen par bénéficiaire en €	25 390	22 582	18 546	22 838	30 108	23 488
Nombre d'hectares*	384 667	419 896	382 342	356 641	457 412	2 000 959
Montant moyen par hectares* en €	268	281	288	254	288	277

*nombre de droits à paiement de base

PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : SRISE DRAAF Pays de la Loire

Analyse à l'échelle des bénéficiaires

Une évolution différenciée des montants par bénéficiaires

Le nombre de bénéficiaires des aides a diminué dans tous les départements de façon plus ou moins marquée.

En Loire-Atlantique, elle a été plus rapide que celle du montant global d'aides, conduisant à une très légère progression du montant moyen par bénéficiaire.

Dans tous les autres départements, le nombre de bénéficiaires a moins rapidement décliné que le montant des aides, entraînant une réduction du montant moyen. Les plus fortes réductions sont observées en Mayenne et en Vendée.

Evolution des paiements du 1^{er} pilier entre 2013 et 2019

	Variation du total aides P1		Variation moyenne par bénéficiaire		Variation du nombre de bénéficiaires
	(M€)	(%)	(€)	(%)	(%)
Loire-Atlantique	-7,7 €	-7,0%	202 €	0,8%	-7,7%
Maine-et-Loire	-20,4 €	-14,7%	-149 €	-0,7%	-14,1%
Mayenne	-31,2 €	-22,1%	-1 825 €	-9,0%	-14,4%
Sarthe	-14,3 €	-13,6%	-881 €	-3,7%	-10,3%
Vendée	-29,6 €	-18,4%	-2 779 €	-8,4%	-10,9%
Pays de la Loire	-103,2 €	-15,7%	-1 060 €	-4,3%	-11,9%
France métropole hors Corse	-957,8 €	-12,6%	-597 €	-2,7%	-10,2%

PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : SRISE DRAAF Pays de la Loire



En 2019, 553 M€ d'aides du 1^{er} pilier ont été versés à 23 561 exploitations ligériennes :

- 462 M€ correspondant à des aides découplées, soit 230 M€ de paiement de base, 161 M€ de paiement vert, 61 M€ de paiement redistributif, et 3,5 M€ de paiement supplémentaire pour les JA,
- et 91 M€ à des aides couplées.

Le poids des aides couplées est limité en France à 15 % des aides du 1^{er} pilier. En Pays de la Loire, cette part monte à 16 % en raison de l'importance du troupeau bovin. Ce pourcentage s'établit même à 18 % en Maine-et-Loire et 19 % en Vendée.

Analyse des aides découplées

Aides découplées : un poids relatif important pour le paiement redistributif et le paiement additionnel JA

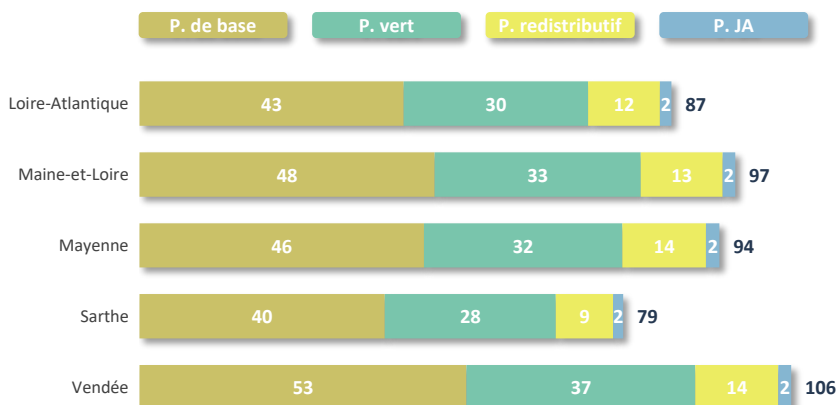
Le paiement de base constitue le socle des paiements découplés versés aux agriculteurs. Les autres aides découplées sont des compléments de ce paiement de base.

Le paiement vert est proportionnel au paiement de base. Il est versé sous condition de respect de pratiques bénéfiques pour l'environnement.

Le paiement redistributif est destiné à mieux soutenir les petites et moyennes exploitations qui sont celles qui pourvoient le plus d'emplois agricoles. C'est un paiement forfaitaire plafonné aux 52 premiers hectares des exploitations (avec application de la transparence GAEC).

Le paiement additionnel JA est versé aux jeunes pendant cinq ans à compter de leur installation. C'est un montant forfaitaire à l'hectare plafonné à 34 hectares.

Aides découplées 2019
(en millions d'euros)



Le paiement redistributif a, en Pays de la Loire, un poids légèrement plus important qu'au niveau français représentant 11 % des aides contre 10 % au niveau national. Ceci est lié à la présence nombreuse de structures agricoles de dimension moyenne, notamment dans les Mayennes ou en Mayenne, et à des GAEC relativement plus nombreux dans la région. Son montant moyen est également plus élevé en Pays de la Loire en raison d'un nombre d'associés de GAEC plus important, notamment en Vendée.

Le paiement redistributif a donc pour la région un effet favorable, compensant en partie l'impact négatif de la convergence des aides.

Paiements découplés 2019 : paiement redistributif				
	Nombre de bénéficiaires	Montants versés (M€)	%/montant aides P1	Montant moyen par bénéficiaire (€)
Loire-Atlantique	4 040	11,67 €	11%	2 889 €
Maine-et-Loire	5 207	13,33 €	11%	2 561 €
Mayenne	5 913	13,62 €	12%	2 304 €
Sarthe	3 951	9,30 €	10%	2 354 €
Vendée	4 351	13,51 €	10%	3 106 €
Pays de la Loire	23 462	61,44 €	11%	2 619 €
France métropole hors Corse	303 730	668,74 €	10%	2 202 €

PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : SRISE DRAAF Pays de la Loire

Le paiement additionnel aux JA reflète la dynamique d'installations départementale.

En Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire, le montant moyen par bénéficiaire est plus faible que dans les autres départements traduisant sans doute un nombre d'installations sur des surfaces inférieures à 34 ha plus élevé qu'ailleurs, notamment en productions végétales spécialisées.

Paiements découplés 2019 : aide JA					
	Nombre de bénéficiaires	%/nb total bénéficiaires P1	Montants versés (M€)	%/montant aides P1	Montant moyen par bénéficiaire (€)
Loire-Atlantique	704	17%	1,90 €	1,8%	2 694 €
Maine-et-Loire	758	14%	2,05 €	1,7%	2 700 €
Mayenne	757	13%	2,18 €	2,0%	2 884 €
Sarthe	589	15%	1,65 €	1,8%	2 806 €
Vendée	724	17%	2,07 €	1,6%	2 864 €
Pays de la Loire	3 532	15%	9,85 €	1,8%	2 789 €
France métropole hors Corse	33 524	11%	89,88 €	1,4%	2 681 €

PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : SRISE DRAAF Pays de la Loire

Analyse des aides couplées

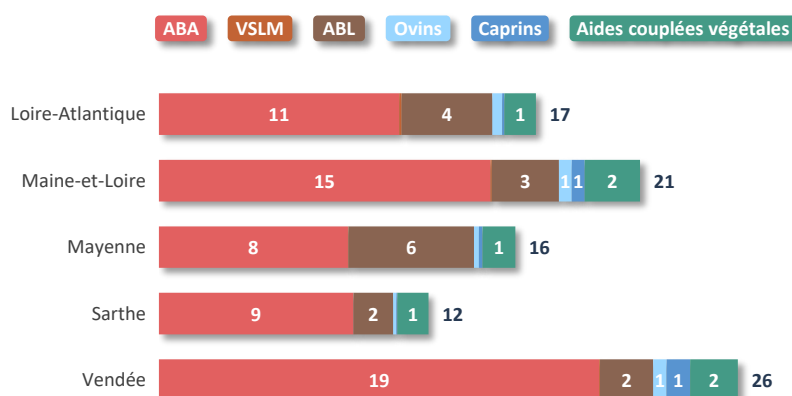
Aides couplées : une part prépondérante pour l'Aide aux Bovins Allaitants (ABA)

Sur les 91 M€ d'aides couplées versées en 2019 en Pays de la Loire, 61,5 M€ sont consacrés à l'ABA. Première région française de production de viande bovine, les Pays de la Loire totalisent ainsi 10 % du montant national de l'ABA.

Cette aide est versée à 7 049 bénéficiaires, soit 30 % des agriculteurs percevant les aides du 1^{er} pilier.

Elle est particulièrement dominante en Vendée où elle représente 15 % des aides du 1^{er} pilier et dans une moindre mesure en Maine-et-Loire (12 %). La présence de nombreux GAEC ainsi que la taille moyenne des troupeaux, élevée en Vendée, conduisent, pour ce département, à un montant par bénéficiaire sensiblement supérieur à la moyenne régionale.

Aides couplées 2019 (en millions d'euros)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : SRISE DRAAF Pays de la Loire

Paiements couplés 2019 : aide aux bovins allaitants (ABA)

	Nombre de bénéficiaires	%/nb total Bénéficiaires P1	Montants versés (M€)	%/montant aides P1	Montant moyen par bénéficiaire (€)
Loire-Atlantique	1 211	30%	10,59 €	10,3%	8 746 €
Maine-et-Loire	1 633	31%	14,60 €	12,4%	8 943 €
Mayenne	1 312	22%	8,33 €	7,6%	6 349 €
Sarthe	1 165	29%	8,57 €	9,5%	7 354 €
Vendée	1 728	40%	19,40 €	14,8%	11 230 €
Pays de la Loire	7 049	30%	61,50 €	11,1%	8 724 €
France métropole hors Corse	74 346	24%	588,07 €	8,9%	7 910 €

PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : SRISE DRAAF Pays de la Loire

Entre 2013 et 2019 le soutien aux bovins allaitants en Pays de la Loire a reculé, passant de 68,63 M€ à 61,50 M€. Le département de la Loire-Atlantique et, dans une moindre mesure, celui de la Sarthe ont vu le montant total versé s'accroître, respectivement de 8,3 % et 2,6 %.

Avec l'assouplissement des conditions d'éligibilité au dispositif (disparition des droits historiques), le nombre de bénéficiaires a augmenté en Loire-Atlantique. Il a reculé dans les autres départements, mais, de façon moins marquée cependant que le nombre total de bénéficiaires des aides.

Le paiement moyen a diminué dans tous les départements sauf en Sarthe.

Globalement dans la région, le nombre de bénéficiaires a baissé de 7 % et le montant moyen versé par bénéficiaire s'est réduit de 4 %.

L'aide aux bovins laitiers (ABL) représente 17 M€ en 2019. La région reçoit 13 % de l'enveloppe nationale de l'ABL. Cette aide est versée à 7 028 éleveurs, soit 30 % des agriculteurs ligériens touchant des aides de 1^{er} pilier. Elle en concerne 43 % en Mayenne et 39 % en Loire-Atlantique et sa part s'élève à respectivement 5,0 % et 3,9 % des aides du 1^{er} pilier dans ces départements.

Paiements couplés 2019 : aide aux bovins laitiers (ABL)					
	Nombre de bénéficiaires	%/nb total Bénéficiaires P1	Montants versés (M€)	%/montant aides P1	Montant moyen par bénéficiaire (€)
Loire-Atlantique	1 578	39%	3,99 €	3,9%	2 531 €
Maine-et-Loire	1 296	25%	2,95 €	2,5%	2 274 €
Mayenne	2 533	43%	5,53 €	5,0%	2 182 €
Sarthe	805	20%	1,76 €	1,9%	2 180 €
Vendée	816	19%	2,33 €	1,8%	2 861 €
Pays de la Loire	7 028	30%	16,56 €	3,0%	2 356 €
France métropole hors Corse	74 346	17%	123,62 €	1,9%	2 420 €

PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : SRISE DRAAF Pays de la Loire

Les autres aides animales sont plus limitées

L'aide ovine approche 2 M€ pour 421 bénéficiaires soit 1,8 % de l'enveloppe nationale consacrée à cette aide.

L'aide caprine est versée à 373 exploitations pour un montant global de 1,89 M€ soit 15 % de l'aide caprine nationale. Les éleveurs sont principalement situés en Vendée et en Maine-et-Loire.

Une forte adhésion au dispositif de soutien aux protéines végétales

Enfin, 5,5 % des aides aux productions végétales en France soit 8,8 M€ sont attribués à 5 423 exploitations des Pays de la Loire.

Ces aides sont à 96 % constituées des aides aux protéines végétales : aide aux légumineuses fourragères, aide aux protéagineux, et aide à la production de luzerne déshydratée, la principale étant l'aide aux légumineuses fourragères.

Avec ce nouveau dispositif de soutien, l'enveloppe des aides aux protéines végétales a été multipliée par 4,7 en Pays de la Loire passant de 1,8 M€ en 2013 à 8,45 M€ en 2019. Un plus grand nombre d'agriculteurs en ont été bénéficiaires : 5 252 en 2016 contre 1 329 en 2013.

Paiements couplés 2019 : aide aux protéines végétales					
	Nombre de bénéficiaires	%/nb total Bénéficiaires P1	Montants versés (M€)	%/montant aides P1	Montant moyen par bénéficiaire (€)
Loire-Atlantique	689	17%	1,38 €	1,3%	2 000 €
Maine-et-Loire	1 488	28%	2,28 €	1,9%	1 534 €
Mayenne	1 096	18%	1,45 €	1,3%	1 319 €
Sarthe	832	21%	1,36 €	1,5%	1 633 €
Vendée	1 147	26%	1,99 €	1,5%	1 735 €
Pays de la Loire	5 252	22%	8,45 €	1,5%	1 610 €
France métropole hors Corse	67 577	22%	132,19 €	2,0%	1 956 €

PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : SRISE DRAAF Pays de la Loire



Conclusion

La PAC 2014-20 s'est traduite par une diminution de 8 % à 14 % des enveloppes des aides du 1^{er} pilier selon les départements ligériens. Cette réduction liée à la baisse du budget de la PAC, aux transferts opérés du 1^{er} vers le 2nd pilier, à la convergence des aides découplées, mais aussi à une perte de 7,1 M€ sur le soutien au troupeau allaitant, n'a été que partiellement atténuée par la mise en œuvre de l'ABL et la hausse des aides aux protéines végétales conduisant à une perte globale de 104 M€.

Une analyse plus complète devra prendre en compte les aides du 2nd pilier, pilier qui a été consolidé lors de la dernière réforme de la PAC. Toutefois aujourd'hui, les montants de ces aides ne sont pas encore connus de façon exhaustive, en empêchant l'analyse. On sait cependant qu'elles touchent un nombre restreint d'agriculteurs comparativement aux aides du 1^{er} pilier.



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»



Contacts Pôle Economie et Prospective Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Pierre-Yves AMPROU	Tél. 02 41 18 60 60	Mail : pierre-yves.amprou@pl.chambagri.fr
Christine GOSCIANSKI	Tél. 02 41 18 60 57	Mail : christine.goscianski@pl.chambagri.fr
Clémentine LIBEER	Tél. 02 41 18 60 51	Mail : clementine.libeer@pl.chambagri.fr
Eliane MORET	Tél. 02 43 67 37 09	Mail : eliane.moret@pl.chambagri.fr
Nicolas ROUAULT	Tél. 02 41 18 60 36	Mail : nicolas.rouault@pl.chambagri.fr